

ifce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



Appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée n° 50

Location de boxes démontables pour la Grande Semaine de Pompadour du 7 au 13 septembre 2015

Année 2015

08 11 90 21 31
Prix d'un appel local
www.ifce.fr

ifce

Appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée n° 50
Location de boxes démontables pour la Grande Semaine de Pompadour 2015.

Haras national de Pompadour

Le Château
19230 Arnac-Pompadour
+33 (0)
prenom.nom@ifce.fr

Sommaire

- 1• L'objet de l'appel à concurrence.....3
- 2• Le contexte.....3
- 3• Les objectifs.....3
- 4• Allotissement.....3
- 5• Conclusion.....4



1 L'objet de l'appel à concurrence

Cet appel à concurrence a pour objet la location de boxes démontables pour la Grande Semaine de Pompadour du 7 au 13 septembre 2015.

Appel à concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée soumis au code des marchés publics art. 28

Le marché prend effet au jour de sa notification pour une durée de 5 mois.

Le montage des boxes devra être terminé le 4 septembre 2015 12h dernier délai et le démontage pourra commencer à partir du 14 septembre 2015.

2 Le contexte

L'établissement public national à caractère administratif Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) est né le 1^{er} février 2010 de la fusion entre les Haras nationaux et l'Ecole nationale d'équitation. Placé sous la tutelle des Ministères chargés de l'Agriculture et des Sports, l'IFCE est un opérateur public, prestataire de services destinés à l'ensemble des acteurs de la filière cheval, à la demande de l'Etat, des organisations socioprofessionnelles et des collectivités locales.

3 Les objectifs

Il s'agit de mettre en place des boxes démontables avant l'événement et d'assurer le démontage ainsi que le service de maintenance en cas de besoin.

4 Les attentes de l'appel à concurrence

Les attentes concernant le(s) fournisseur(s) retenu(s) sont :

Un prestataire réactif dans l'approvisionnement de matériel.

Un prestataire apte à réaliser les prestations dans les délais imposés par la Grande Semaine de Pompadour.

Les prix sont fermes pour la durée du marché.

5 Conditions particulières

5.1 Identification de l'établissement passant commande

Institut Français du Cheval et de l'Équitation
Haras National de Pompadour
Le Château
19230 Pompadour



5.2 Délais et contacts

**Date limite de remise des réponses :
Mardi 21 juillet 2015 à 12 heures**

Les réponses doivent être transmises à l'adresse ci-dessous et en priorité **par voie électronique**:

**IFCE
services achats
Route de Troche – B.P 6
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
achats@ifce.fr**

Personne à contacter pour toute demande de renseignements techniques :

Contact technique :
Directeur du site de Pompadour – 19 230 Pompadour
Olivier LEGOUIS
05 55 97 11 03
olivier.legouis@ifce.fr

Contact technique :
Collaborateur technique de Pompadour – 19 230 Pompadour
Guy LAGRAVE
06 07 10 23 42
guy.lagrange@ifce.fr

Personne à contacter pour toute demande de renseignements administratifs et/ou réglementaires :

IFCE
Service achats
Route de Troche – BP 6
19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
Tel : 05 55 73 83 23 – 05 55 97 10 45
achats@ifce.fr



5.3 Modalités de paiement

Le paiement est effectué dans le délai de 30 jours, sur présentation de la facture (précisant le numéro de marché) établie en 1 exemplaire adressée à l'établissement passant commande indiqué au paragraphe 5.1.

Attention : tous les documents relatifs au marché, facture comprise, doivent comporter le numéro du marché.

5.4 Contenu et présentation de la proposition

Chaque réponse devra contenir :

1. La présentation de la société.
2. Les références dans le domaine concerné.
3. Le prix unitaire net par boîte et par manifestation.
4. Une attestation en application des articles 43 – 44 et 46 du code des marchés publics (modèle joint en annexe).
5. Un relevé d'identité bancaire.
6. L'acte d'engagement (DC3)

Tous les documents relatifs à cet appel d'offres doivent être exclusivement rédigés en langue française.

Les contrats sont régis par les lois et règlements français exclusivement. Il est précisé que tout document ou correspondance relatif au marché devra être rédigé en langue française exclusivement.

5.5 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est de 3 mois à compter de la date limite de remise des offres.

5.6 Durée du marché

La durée du marché est de 5 mois à compter de la date de notification.

5.7 Prix

Les prix doivent être présentés sous forme d'un prix unitaire hors taxes.

Tous les frais connexes (montage, démontage, livraison, emballages, etc.) doivent être inclus.

Les prix sont fermes pendant toute la période d'exécution.



5.8 Descriptif technique

- La quantité estimative est évaluée entre 250 et 350 boxes environ, elle sera définitive après la parution officielle des engagements début septembre pour la Grande semaine de Pompadour.
- Les boxes livrés seront en bon état, en cas de boxes défectueux ou non utilisables, ils seront alors déduit du nombre de boxes commandés.

6 Classement des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Quantité disponible : 30 %
- Respect des délais de montage et démontage : 30 %
- Prix : 40 %



7 Proposition de prix

Location de boxes démontables



Montant unitaire HT pour la **Grande semaine de Pompadour**

Le boxe :

Conditions de livraison :

Délai de livraison :

TVA applicable :

A le

Désignation du candidat
(raison sociale, SIRET, NAF, adresse et téléphone)

Nom, prénom et qualité du signataire
(cachet et signature)



8 Attestation sur l'honneur

Je soussigné

En qualité de

Agissant pour le compte de (société) :.....

.....(ou en mon nom propre)

Adresse :

.....

CERTIFIE SUR L'HONNEUR QUE :

- la société que je représente a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
- la société que je représente n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 du Code du travail.

Fait à le

.